



LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU CLUB



UNE FONCTION ESSENTIELLE

À chaque rencontre, **le club recevant doit désigner deux délégués**, majeurs et licenciés, et les inscrire sur la feuille de match. Ils doivent être identifiés par un brassard. Bien que considérés comme non officiels au regard du règlement disciplinaire, leur rôle, essentiel au **bon déroulement de la rencontre**, consiste à accompagner les acteurs du jeu et à prévenir tout incident.

AVANT LE MATCH

Être présent 1 heure avant le coup d'envoi. **Un délégué sera désigné pour accompagner les arbitres**, l'autre pour accueillir l'équipe adverse. Le délégué aux arbitres les accompagne durant la vérification des installations et supervise, si besoin, la mise en conformité de ces dernières. Il s'assure des conditions matérielles des arbitres et les corrige si besoin.

COUP D'ENVOI

Les délégués accompagnent les joueurs et les arbitres jusqu'au terrain, puis **le délégué aux arbitres se place entre les deux bancs de touche**, tandis que l'autre se place à l'opposé, si cela est justifié par la présence de supporters.

PENDANT LE MATCH

Être présent durant le temps de jeu et **veiller au comportement des deux bancs de touche et du public**. Décompter, à la demande de l'arbitre, le temps d'exclusion temporaire. En cas de trouble, ils interviendront auprès de l'arbitre assistant pour signaler des faits susceptibles de nuire au bon déroulement de la partie (acte ou propos illicites, préparation et usage de fumigènes ou toute manifestation à caractère raciste, homophobe ou autre). Ils interviendront auprès des bancs de touche et des coaches en cas de besoin. En cas d'envahissement du terrain ou d'agression des arbitres, les deux délégués se porteront rapidement auprès d'eux pour assurer leur sécurité.

À LA MI TEMPS ET À LA FIN DE LA RENCONTRE

Les deux délégués rejoignent rapidement les arbitres au centre du terrain et les accompagnent jusqu'à leur vestiaire, en ayant pris soin de le faire ouvrir auparavant, afin de limiter le temps de présence dans les couloirs. Le délégué aux arbitres s'assurera que personne, sans autorisation ne viennent troubler le repos des arbitres. Le délégué aux arbitres s'assurera du règlement des indemnités d'arbitrage.

APRÈS LA RENCONTRE

Les délégués veillent aux formalités administratives de fin de match et interviennent auprès de l'arbitre en cas d'irrégularité. Le délégué aux arbitres accompagne les officiels en permanence durant la collation jusqu'à leur départ du stade, l'autre délégué accompagne l'équipe adverse jusqu'à son départ. Avant le départ définitif de l'équipe adverse, le délégué vérifiera l'état des vestiaires.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

En cas de faits graves, les délégués de club adresseront un **rapport circonstancié, dans les 48 heures**, au District.